

Légende Projet d'aménagement général

- Règlement grand-ducal du 8 mars 2017
- Parcelle cadastrale/immeuble
 - Délimitation de la zone verte
 - Délimitation du degré d'utilisation du sol
 - Délimitation de la modification partielle du PAG
 - Courbes de niveau (source: BD-LTC)
 - Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**
- Zones d'habitation (art. 1)
 - Zones mixtes (art. 2)
 - Zone d'habitation 1 (HAB-1)
 - Zone d'habitation 2 (HAB-2)
 - Zone mixte villageoise (MIX-v)
 - Zone mixte rurale (MIX-r)
 - Zone de bâtiments et équipements publics (art. 3) (BEP)
 - Zone d'activités (ECO-c1)
 - Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 4) (SPEC)
 - Zone de sport et de loisirs (art. 5) (REC)
 - Zone de jardins familiaux (art. 6) (JAR)
 - 1 - Zone de camping
 - 2 - Zone de résidences secondaires
 - 3 - Aire de récréation
- Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- | Dénomination de la ou des zones | | | |
|---------------------------------|------|-----|------|
| COS | max. | CUS | min. |
| CSS | max. | DL | min. |
- Zones destinées à rester libres (art. 11)**
- AGR Zone agricole
 - VERD Zone de verdure
 - FOR Zone forestière
- Zones superposées**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 16)
 - Zone d'aménagement différé (art. 12)
 - Zone de servitude "urbanisation" (art. 13)
 - Servitude "urbanisation - intégration paysagère" (P)
 - Servitude "urbanisation - corridor" (Co)
 - Servitude "urbanisation - tampon" (T)
 - Servitude "urbanisation - Fuhren nord" (F)
 - Servitude "urbanisation - camping" (C)
 - Servitude "urbanisation - Alignements" (A)
 - Servitude "urbanisation - Ecologique" (E)
 - Secteur protégé d'intérêt communal (art. 14) (G)
 - Secteur protégé de type "environnement construit" (G+)
 - Construction à conserver (triangle)
 - Petit patrimoine à conserver (triangle)
 - Alignement d'une construction existante à préserver (trait)
- Zones de risques naturels prévisibles (art. 15)**
- Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (G+)
 - 1 - Eboulement d'éléments rocheux
 - 2 - Eboulis de pente - Glissement de terrain
 - 3 - Glissement de terrain
- Limites de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur**
- BA-1 Etiquette PAP approuvé
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives (section 7) :**
- à l'aménagement du territoire
 - Plan d'occupation du sol
 - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
 - Grands Ensembles Paysagers - Vallée de l'Our
 - Projets Plan directeur sectoriel transport
 - à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
 - Arbres remarquables subventionnables
 - à la protection des sites et monuments nationaux
 - Monuments nationaux classés et proposés (état au 27 Décembre 2022) (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Memorial A-N°62 du 10 août 1983)
 - à la gestion de l'eau - Zone inondable
 - HQ extrême
 - HQ 100
 - HQ 10
 - aux réseaux d'infrastructures de transport national
 - bruit
 - route nationale
 - chemin repris
- Informations complémentaires (section 8) :**
- Biotopes - art. 17 PNRN (à titre indicatif et non-exhaustif)
 - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou l'art. 21 PNRN (à titre indicatif et non-exhaustif)
 - Réseaux collectifs sur terrain privé à titre indicatif (état au 11 Février 2020)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

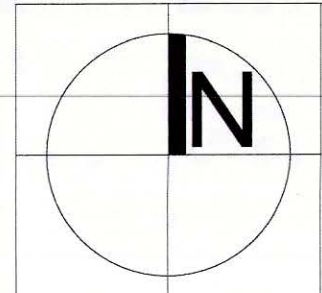
Administration Communale de Tandel
 B.P. 141
 L-9202 Diekirch

PROJET :

Projet d'Aménagement Général
 Partie graphique

DATE : 22 JANV 2024 DESSINE : BNG/LM CONTRÔLE : G ÉCHELLE : 1/2500 FORMAT : A1 DATE INDICE : - N° INDICE : -

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 31/01/2024
 Le Ministre des Affaires Intérieures
 Léon Gloden



Projet d'Aménagement Général

FICHER : IFS01.BENG.LOCAL.DATA.PAPAYA.DOSSIERS/PAG-TANDEL-04-G-134104_PAG/240213-331_P_PAG_PG.DWG

papaya urbanistes et architectes

VANDRIESSCHE urbanistes architectes

OBJET : **LANDSCHEID - WALSDORF LONSDORF**

PAG PARTIE GRAPHIQUE

Nombre de Plans : **331**

Avancement de projet : **PAG** Nombre de plans : **7**